

Journal officiel

des Communautés européennes

ISSN 0378 - 7060

L 293

33^e année

24 octobre 1990

Édition de langue française

Législation

Sommaire

I *Actes dont la publication est une condition de leur applicabilité*

- ★ Règlement (CEE) n° 3037/90 du Conseil, du 9 octobre 1990, relatif à la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne 1

I

(Actes dont la publication est une condition de leur applicabilité)

RÈGLEMENT (CEE) N° 3037/90 DU CONSEIL

du 9 octobre 1990

relatif à la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne, et notamment son article 100 A,

vu la proposition de la Commission ⁽¹⁾,

en coopération avec le Parlement européen ⁽²⁾,

vu l'avis du Comité économique et social ⁽³⁾,

considérant que le fonctionnement du marché intérieur nécessite des normes statistiques applicables pour la collecte, la transmission et la publication des données statistiques nationales et communautaires afin que les entreprises, les institutions financières, les administrations et tous les autres opérateurs sur le marché unique disposent de données statistiques fiables et comparables;

considérant que ces informations sont nécessaires aux entreprises pour évaluer leur niveau de compétitivité et utiles aux institutions communautaires pour prévenir toute distorsion de la concurrence;

considérant que seule l'utilisation par les États membres de nomenclatures d'activités liées à la nomenclature communautaire permettra de fournir une information intégrée avec la fiabilité, la rapidité, la souplesse et le niveau du détail requis pour la gestion du marché intérieur;

considérant qu'il convient de prévoir que les États membres puissent, pour répondre aux besoins nationaux, conserver ou insérer dans leurs nomenclatures nationales des subdivisions supplémentaires fondées sur la nomenclature statistique des activités économiques des Communautés européennes;

considérant que la compatibilité internationale de statistiques économiques nécessite que les États membres et les institutions communautaires utilisent des nomenclatures

d'activités économiques qui sont directement liées à la classification internationale type par industrie (CITI) des Nations unies;

considérant que l'utilisation de la nomenclature des activités économiques de la Communauté exige que la Commission soit assistée par le comité du programme statistique institué par la décision 89/382/CEE, Euratom ⁽⁴⁾ pour toute question relative à l'application du présent règlement, notamment en ce qui concerne l'interprétation de cette nomenclature, les modifications mineures à y apporter, la rédaction et la mise à jour des notes explicatives y afférentes, l'établissement de lignes directrices pour le classement des unités statistiques conformément à ladite nomenclature;

considérant qu'il est indispensable que le contenu des catégories de la nomenclature d'activités des Communautés européennes soit interprété de manière uniforme dans tous les États membres;

considérant que la mise en place d'une nouvelle nomenclature nécessite l'instauration d'une période transitoire,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

1. Le présent règlement a pour objet d'établir une nomenclature statistique commune des activités économiques dans la Communauté européenne afin de garantir la comparabilité entre nomenclatures nationales et nomenclatures communautaires et, partant, entre statistiques nationales et statistiques communautaires.

2. Le présent règlement s'applique uniquement à l'utilisation de nomenclatures à des fins statistiques.

3. Le présent règlement, par lui-même, n'oblige aucun État membre à collecter, à publier ou à fournir des données et ne concerne aucune obligation relative au niveau de détail et au type d'unités statistiques à utiliser dans les enquêtes et analyses statistiques.

⁽¹⁾ JO n° C 58 du 8. 3. 1990, p. 25.

⁽²⁾ JO n° C 175 du 16. 7. 1990, p. 84, et décision du 12 septembre 1990 (non encore parue au Journal officiel).

⁽³⁾ JO n° C 182 du 23. 7. 1990, p. 1.

⁽⁴⁾ JO n° L 181 du 28. 6. 1989, p. 47.

Article 2

1. Il est institué une base commune pour les nomenclatures statistiques des activités économiques dans les Communautés européennes, ci-après dénommée NACE (Rev. 1), qui comprend:

- un premier niveau comportant des rubriques identifiées par un code alphabétique (sections),
- un niveau intermédiaire comportant des rubriques identifiées par un code alphabétique à deux caractères (sous-sections),
- un deuxième niveau comportant des rubriques identifiées par un code numérique à deux chiffres (divisions),
- un troisième niveau comportant des rubriques identifiées par un code numérique à trois chiffres (groupes),
- un quatrième niveau comportant des rubriques identifiées par un code numérique à quatre chiffres (classes).

2. La NACE (Rev. 1) est annexée au présent règlement.

Article 3

1. La NACE (Rev. 1) est utilisée par les services de la Commission pour toutes les statistiques par activité économique.

2. Les statistiques par activité économique des États membres seront établies en utilisant la NACE (Rev. 1) ou une nomenclature nationale qui en dérive et qui respecte les règles suivantes:

- a) les nomenclatures nationales comportent des niveaux correspondant à ceux de la NACE (Rev. 1) en ce sens que chacun des niveaux est constitué soit des mêmes rubriques que le niveau correspondant de la NACE (Rev. 1) soit de rubriques en constituant une subdivision exacte;
- b) des niveaux supplémentaires peuvent être introduits;
- c) chacun des niveaux, à l'exception du plus élevé, doit pouvoir être agrégé pour correspondre exactement au niveau immédiatement supérieur de la NACE (Rev. 1);
- d) la codification peut être différente.

3. Les États membres communiquent à la Commission, pour approbation et avant leur publication, les projets de textes définissant ou modifiant leur nomenclature nationale. La Commission vérifie la conformité de ces projets de textes avec le paragraphe 2 du présent article. La nomenclature nationale approuvée par la Commission est transmise par elle, pour information, aux autres États membres. La publication des États membres contient la table de correspondance entre la nomenclature nationale et la NACE (Rev. 1).

4. Les États membres qui souhaitent utiliser une nomenclature nationale dérivée de la NACE (Rev. 1) adoptent aussi rapidement que possible et au plus tard le 31 décembre 1992 les mesures nécessaires à l'établissement d'une nomenclature nationale conformément au présent article.

Article 4

Outre les dispositions prévues à l'article 3, en cas d'incompatibilité entre certaines positions de la NACE (Rev. 1) et la structure économique nationale, la Commission peut autoriser un État membre à faire usage, dans un secteur spécifique, d'un regroupement de la NACE (Rev. 1) à un niveau spécifique.

En vue d'obtenir une telle autorisation, l'État membre intéressé doit, afin de permettre à la Commission d'évaluer sa demande, fournir à celle-ci toute information nécessaire.

Toutefois, notwithstanding les dispositions de l'article 3 paragraphe 2 point a), cette autorisation ne peut pas permettre à l'État membre concerné de donner à la rubrique agrégée une subdivision autre que celle de la NACE (Rev. 1).

En collaboration avec l'État membre concerné, la Commission revoit périodiquement l'application des présentes dispositions afin de vérifier si elles sont toujours justifiées.

Article 5

La Commission prend toutes les mesures nécessaires afin de vérifier la mise en œuvre et la gestion de la NACE (Rev. 1).

Article 6

À la demande d'un État membre ou de sa propre initiative et après consultation du comité prévu à l'article 7, la Commission prend les dispositions nécessaires afin d'assurer une application uniforme de la NACE (Rev. 1).

Article 7

La Commission est assistée par le comité du programme statistique, ci-après dénommé «comité», composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission.

Article 8

Le comité peut examiner toutes les questions relatives à la NACE (Rev. 1) évoquées par son président, soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande du représentant d'un État membre, et qui portent sur l'application du présent règlement, notamment en ce qui concerne:

- a) l'interprétation de la NACE (Rev. 1);
- b) les modifications mineures à apporter à la NACE (Rev. 1):
 - visant à tenir compte de l'évolution technologique ou économique,
 - tendant à l'alignement et à la clarification des textes,
 - résultant des amendements apportés à d'autres classifications économiques, et en particulier de la CITI Rev. 3;

- c) la préparation et la coordination des travaux de révision de la NACE (Rev. 1);
- d) la rédaction et la mise à jour de notes explicatives relatives à la NACE (Rev. 1);
- e) l'établissement de lignes directrices pour le classement des unités statistiques conformément à la NACE (Rev. 1);
- f) l'examen des problèmes liés à la mise en œuvre de la NACE (Rev. 1) dans les nomenclatures des activités économiques des États membres;
- g) les travaux visant à préparer dans les cas appropriés une position commune à l'égard des travaux des organisations internationales dans le domaine des nomenclatures des activités économiques, en particulier la CITI et ses notes explicatives.

Les mesures à prendre au titre des points a) à g) sont arrêtées selon la procédure prévue à l'article 9.

Article 9

1. Le représentant de la Commission soumet au comité un projet des mesures à prendre. Le comité émet son avis sur ce projet dans un délai que le président peut fixer en fonction de l'urgence de la question. L'avis est émis à la majorité prévue à l'article 148 paragraphe 2 du traité pour l'adoption des décisions que le Conseil est appelé à prendre sur proposition de la Commission. Lors des votes au sein du comité, les voix des représentants des États membres sont affectées de la pondération définie à l'article précité. Le président ne prend pas part au vote.

2. La Commission arrête des mesures qui sont immédiatement applicables. Toutefois, si elles ne sont pas conformes à l'avis émis par le comité, ces mesures sont aussitôt communiquées par la Commission au Conseil. Dans ce cas, la Commission diffère de trois mois à compter de la date de cette communication l'application des mesures décidées par elle.

3. Le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, peut prendre une décision différente dans le délai prévu au paragraphe 2.

Article 10

1. Les statistiques collectées après le 1^{er} janvier 1993 par les États membres, qui comportent une classification par

activités économiques, sont établies à l'aide de la NACE (Rev. 1) ou d'une nomenclature nationale qui en dérive, conformément à l'article 3.

2. Les États membres utilisent la NACE (Rev. 1) pour transmettre à la Commission les statistiques collectées après le 1^{er} janvier 1993, classées par activité économique.

Article 11

1. Il est prévu une période transitoire débutant le 1^{er} janvier 1993 et se terminant le 31 décembre 1994. Au cours de cette période, la Commission peut, pour certaines données collectées après le 1^{er} janvier 1993, autoriser un État membre, pour des raisons techniques ou opérationnelles dûment justifiées, à utiliser une nomenclature autre que celle prévue à l'article 3.

2. La Commission peut, à la demande d'un État membre, prolonger la durée de la période transitoire.

Article 12

1. En cas de transmission à la Commission des données visées à l'article 11, les États membres s'efforceront, à la demande de la Commission, de les transmettre en les adaptant à la NACE (Rev. 1).

2. Les États membres fournissent à la Commission (Eurostat) les informations nécessaires sur les tables de correspondance utilisées pour établir ces données. La Commission publie ces tables de correspondance.

Article 13

La Commission fournit la table de correspondance entre la NACE actuelle et la NACE (Rev. 1) dans les six mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Article 14

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Luxembourg, le 9 octobre 1990.

Par le Conseil

Le président

P. ROMITA

ANNEXE

Nomenclatures

NACE REV. 1

Division	Groupe	Classe	Description	Référence CITI Rev. 3
			SECTION A: AGRICULTURE, CHASSE ET SYLVICULTURE	
01			AGRICULTURE, CHASSE ET ACTIVITÉS DES SERVICES ANNEXES	
	01.1		Cultures; maraîchage; horticulture	011
		01.11	Culture de céréales et autres cultures n.c.a.	0111
		01.12	Culture de légumes; horticulture; pépinières	0112
		01.13	Culture de fruits, de fruits à coques, de plantes pour boissons et pour épices	0113
	01.2		Élevage	012
		01.21	Élevage de bovins, production de lait à la ferme	0121 x
		01.22	Élevage d'ovins, de caprins, d'équidés et d'asins	0121 x
		01.23	Élevage de porcins	0122 x
		01.24	Élevage de volailles	0122 x
		01.25	Élevage d'autres animaux	0122 x
	01.3		Culture et élevage associés	013
		01.30	Culture et élevage associés	0130
	01.4		Activités des services annexes à l'agriculture, sauf activités vétérinaires	014
		01.41	Activités des services annexes à la culture	0140 x
		01.42	Activités des services annexes à l'élevage, sauf activités vétérinaires	0140 x
	01.5		Chasse, piégeage, repeuplement en gibier et activités des services annexes	015
		01.50	Chasse, piégeage, repeuplement en gibier et activités des services annexes	0150
02			SYLVICULTURE, EXPLOITATION FORESTIÈRE ET ACTIVITÉS DES SERVICES ANNEXES	
	02.0		Sylviculture, exploitation forestière et activités des services annexes	020
		02.01	Sylviculture et exploitation forestière	0200 x
		02.02	Activités des services annexes à la sylviculture et aux exploitations forestières	0200 x
			SECTION B: PÊCHE	
05			PÊCHE, PISCICULTURE ET AQUACULTURE; ACTIVITÉS DES SERVICES ANNEXES À LA PÊCHE	
	05.0		Pêche, pisciculture, aquaculture et activités des services annexes	050
		05.01	Pêche	0500 x
		05.02	Pisciculture et aquaculture	0500 x
		05.03	Activités des services annexes à la pêche	0500 x

Division	Groupe	Classe	Description	Référence CITI Rev. 3
			SECTION C: INDUSTRIES EXTRACTIVES	
			SOUS-SECTION CA: EXTRACTION DE PRODUITS ÉNERGÉTIQUES	
10			EXTRACTION DE HOUILLE, DE LIGNITE ET DE TOURBE	
	10.1		Extraction et agglomération de houille	101
		10.10	Extraction et agglomération de houille	1010
	10.2		Extraction et agglomération de lignite	102
		10.20	Extraction et agglomération de lignite	1020
	10.3		Extraction et agglomération de tourbe	103
		10.30	Extraction et agglomération de tourbe	1030
11			EXTRACTION DE PÉTROLE BRUT ET DE GAZ NATUREL; ACTIVITÉS DE SERVICES ANNEXES À L'EXTRACTION DE PÉTROLE ET DE GAZ, SAUF LA PROSPECTION	
	11.1		Extraction de pétrole brut et de gaz naturel	111
		11.11	Extraction de pétrole brut	1110 ×
		11.12	Extraction de gaz naturel	1110 ×
		11.13	Extraction de sables et de schistes bitumineux	1110 ×
	11.2		Activités de services annexes à l'extraction de pétrole et de gaz, sauf la prospection	112
		11.20	Activités de services annexes à l'extraction de pétrole et de gaz, sauf la prospection	1120
12			EXTRACTION DE MINÉRAIS D'URANIUM ET DE THORIUM	
	12.0		Extraction de minerais d'uranium et de thorium	120
		12.00	Extraction de minerais d'uranium et de thorium	1200
			SOUS-SECTION CB: EXTRACTION DE PRODUITS NON ÉNERGÉTIQUES	
13			EXTRACTION DE MINÉRAIS MÉTALLIQUES	
	13.1		Extraction de minerais de fer	131
		13.10	Extraction de minerais de fer	1310
	13.2		Extraction de minerais de métaux non ferreux, autres que l'uranium et le thorium	132
		13.20	Extraction de minerais de métaux non ferreux, autres que l'uranium et le thorium	1320
14			AUTRES INDUSTRIES EXTRACTIVES	
	14.1		Extraction de pierres	141 ×
		14.11	Extraction de pierres pour la construction	1410 ×
		14.12	Extraction de pierres calcaires, de gypse et de craie	1410 ×
		14.13	Extraction d'ardoise	1410 ×
	14.2		Extraction de sable et d'argile	141 ×
		14.21	Extraction de gravier et de sable	1410 ×
		14.22	Extraction d'argile et de kaolin	1410 ×

Division	Groupe	Classe	Description	Référence CITI Rev. 3
	14.3		Extraction de minéraux pour l'industrie chimique et d'engrais naturels	142 ×
		14.30	Extraction de minéraux pour l'industrie chimique et d'engrais naturels	1421
	14.4		Production de sel	142 ×
		14.40	Production de sel	1422
	14.5		Autres activités extractives n.c.a.	142 ×
		14.50	Autres activités extractives n.c.a.	1429
			SECTION D: INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	
			SOUS-SECTION DA: INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	
15			INDUSTRIE DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET DES BOISSONS	
	15.1		Production, transformation et conservation de la viande et des produits à base de viande	151 ×
		15.11	Production, transformation et conservation de viandes de boucherie	1511 ×
		15.12	Production, transformation et conservation de viandes de volailles	1511 ×
		15.13	Production de produits à base de viandes de boucherie et de volailles	1511 ×
	15.2		Transformation et conservation du poisson et des produits à base de poissons	151 ×
		15.20	Transformation et conservation du poisson et des produits à base de poissons	1512
	15.3		Transformation et conservation des fruits et légumes	151 ×
		15.31	Transformation et conservation des pommes de terre	1513 ×
		15.32	Préparation des jus de fruits et de légumes	1513 ×
		15.33	Transformation et conservation des fruits et légumes n.c.a.	1513 ×
	15.4		Fabrication d'huiles et de graisses végétales et animales	151 ×
		15.41	Fabrication d'huiles et de graisses brutes	1514 ×
		15.42	Fabrication d'huiles et de graisses raffinées	1514 ×
		15.43	Fabrication de margarine et de produits comestibles similaires	1514 ×
	15.5		Fabrication de produits laitiers	152
		15.51	Fabrication de produits laitiers et de fromages	1520 ×
		15.52	Fabrication de glaces de consommation	1520 ×
	15.6		Travail des grains, fabrication de produits amylacés	153 ×
		15.61	Travail des grains	1531
		15.62	Fabrication de produits amylacés	1532
	15.7		Fabrication de produits pour l'alimentation des animaux	153 ×
		15.71	Fabrication de produits pour l'alimentation des animaux de ferme	1533 ×
		15.72	Fabrication de produits pour l'alimentation des animaux de compagnie	1533 ×
	15.8		Fabrication d'autres produits alimentaires	154
		15.81	Fabrication de pain, de pâtisserie fraîche et de gâteaux	1541 ×
		15.82	Fabrication de biscottes et de biscuits; fabrication de pâtisserie et de gâteaux de conservation	1541 ×
		15.83	Fabrication de sucre	1542
		15.84	Fabrication de cacao, chocolat et confiserie	1543
		15.85	Fabrication de pâtes alimentaires et de couscous	1544
		15.86	Transformation du thé et du café	1549 ×
		15.87	Fabrication de condiments et assaisonnements	1549 ×
		15.88	Fabrication de préparations homogénéisées et de régime	1549 ×
		15.89	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	1549 ×

Division	Groupe	Classe	Description	Référence CITI Rev. 3
	15.9		Industrie des boissons	155
		15.91	Production de boissons alcooliques distillées	1551 ×
		15.92	Fabrication d'alcool éthylique de fermentation	1551 ×
		15.93	Production de vin de raisins frais	1552 ×
		15.94	Cidrerie et fabrication de vins d'autres fruits	1552 ×
		15.95	Production d'autres boissons de fermentation non distillées	1552 ×
		15.96	Production de bière	1553 ×
		15.97	Production de malt	1553 ×
		15.98	Industrie des eaux minérales et des boissons rafraîchissantes sans alcool	1554 ×
		15.99	Production des autres boissons non alcoolisées	1554 ×
16			INDUSTRIE DU TABAC	
	16.0		Industrie du tabac	160
		16.00	Industrie du tabac	1600
			SOUS-SECTION DB: INDUSTRIE TEXTILE ET HABILLEMENT	
17			INDUSTRIE TEXTILE	
	17.1		Préparation et filature des fibres textiles	171 ×
		17.11	Préparation et filature de fibres de type cotonnier	1711 ×
		17.12	Préparation et filature de fibres de type lainier — cycle cardé	1711 ×
		17.13	Préparation et filature de fibres de type lainier — cycle peigné	1711 ×
		17.14	Préparation et filature de fibres de type linier	1711 ×
		17.15	Moulinage et préparation de la soie (y compris de schappe); moulinage et texturation des filaments synthétiques ou artificiels	1711 ×
		17.16	Fabrication de fils à coudre	1711 ×
		17.17	Autres préparations et filatures des fibres textiles	1711 ×
	17.2		Tissage des textiles	171 ×
		17.21	Tissage de type cotonnier	1711 ×
		17.22	Tissage de type lainier — cycle cardé	1711 ×
		17.23	Tissage de type lainier — cycle peigné	1711 ×
		17.24	Tissage de type soie	1711 ×
		17.25	Autres tissages des textiles	1711 ×
	17.3		Achèvement des textiles	171 ×
		17.30	Achèvement des textiles	1712
	17.4		Fabrication d'articles confectionnés en textile, sauf habillement	172 ×
		17.40	Fabrication d'articles confectionnés en textile, sauf habillement	1721
	17.5		Autres industries textiles	172 ×
		17.51	Fabrication de tapis et carpettes	1722
		17.52	Fabrication de cordes, câbles, ficelles et filets	1723
		17.53	Fabrication de non-tissés et articles en ces matières, à l'exclusion des articles d'habillement	1729 ×
		17.54	Fabrication d'autres articles textiles n.c.a.	1729 ×
	17.6		Fabrication d'étoffes à mailles	173 ×
		17.60	Fabrication d'étoffes à mailles	1730 ×
	17.7		Fabrication d'articles à mailles	173 ×
		17.71	Fabrication d'articles chaussants à mailles	1730 ×
		17.72	Fabrication de pull-overs, gilets et articles similaires à mailles	1730 ×

Division	Groupe	Classe	Description	Référence CITI Rev. 3
18		17.73	Fabrication de vêtements de dessus à mailles	1730 ×
		17.74	Fabrication de vêtements de dessous à mailles	1730 ×
		17.75	Fabrication d'autres articles et accessoires à mailles	1730 ×
			INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT ET DES FOURRURES	
	18.1		Fabrication de vêtements en cuir	181 ×
		18.10	Fabrication de vêtements en cuir	1810 ×
	18.2		Fabrication d'autres vêtements et accessoires	181 ×
		18.21	Fabrication de vêtements de travail	1810 ×
		18.22	Fabrication d'autres vêtements de dessus	1810 ×
		18.23	Fabrication de vêtements de dessous	1810 ×
	18.24	Fabrication d'autres vêtements et accessoires	1810 ×	
19	18.3		Préparation et teinture des fourrures; fabrication d'articles en fourrure	182
		18.30	Préparation et teinture des fourrures; fabrication d'articles en fourrure	1820
			SOUS-SECTION DC: INDUSTRIE DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE	
			APPRÊT ET TANNAGE DES CUIRS, FABRICATION D'ARTICLES DE VOYAGE ET DE MAROQUINERIE; FABRICATION D'ARTICLES DE SELLERIE ET DE BOURRELLERIE; FABRICATION DE CHAUSSURES	
	19.1		Apprêt et tannage des cuirs	191 ×
		19.10	Apprêt et tannage des cuirs	1911
	19.2		Fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie, d'articles de sellerie et de bourrellerie	191 ×
		19.20	Fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie, d'articles de sellerie et de bourrellerie	1912
	19.3		Fabrication de chaussures	192
		19.30	Fabrication de chaussures	1920
20			SOUS-SECTION DD: TRAVAIL DU BOIS ET FABRICATION D'ARTICLES EN BOIS	
			PRODUCTION DE BOIS ET D'ARTICLES EN BOIS ET EN LIÈGE, SAUF FABRICATION DE MEUBLES; FABRICATION D'ARTICLES DE VANNERIE ET DE SPARTERIE	
	20.1		Sciage et rabotage du bois, imprégnation du bois	201
		20.10	Sciage et rabotage du bois, imprégnation du bois	2010
	20.2		Fabrication de feuilles de placage, de contre-plaqué, de panneaux stratifiés, de panneaux de particules, de panneaux de fibres et d'autres panneaux	202 ×
		20.20	Fabrication de feuilles de placage, de contre-plaqué, de panneaux stratifiés, de panneaux de particules, de panneaux de fibres et d'autres panneaux	2021
	20.3		Fabrication d'ouvrages de charpente et de menuiserie de bâtiment	202 ×
		20.30	Fabrication d'ouvrages de charpente et de menuiserie de bâtiment	2022
	20.4		Fabrication d'emballages en bois	202 ×
		20.40	Fabrication d'emballages en bois	2023

Division	Groupe	Classe	Description	Référence CITI Rev. 3
	20.5		Fabrication d'autres ouvrages en bois; fabrication d'ouvrages en liège, en vannerie et en sparterie	202 ×
		20.51	Fabrication d'autres ouvrages en bois	2029 ×
		20.52	Fabrication d'ouvrages en liège, en vannerie et en sparterie	2029 ×
			SOUS-SECTION DE: FABRICATION DE PÂTE À PAPIER, DE PAPIER ET D'ARTICLES EN PAPIER; ÉDITION ET IMPRIMERIE	
21			FABRICATION DE PÂTE À PAPIER, DE PAPIER ET D'ARTICLES EN PAPIER ET EN CARTON	
	21.1		Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	210 ×
		21.11	Fabrication de pâte à papier	2101 ×
		21.12	Fabrication de papier et de carton	2101 ×
	21.2		Fabrication d'articles en papier et en carton	210 ×
		21.21	Fabrication de papier et carton ondulé et d'emballages en papier et en carton	2102
		21.22	Fabrication de produits à usage domestique ou sanitaire et de papier de toilette	2109 ×
		21.23	Fabrication d'articles de papeterie	2109 ×
		21.24	Fabrication de papiers peints	2109 ×
		21.25	Fabrication d'autres articles en papier et en carton n.c.a.	2109 ×
22			ÉDITION; IMPRIMERIE ET REPRODUCTION DE SUPPORTS ENREGISTRÉS	
	22.1		Édition	221
		22.11	Édition de livres, brochures, livres de musique et autres publications	2211
		22.12	Édition de journaux	2212 ×
		22.13	Édition de revues et de périodiques	2212 ×
		22.14	Édition de supports de son enregistrés	2213 ×
		22.15	Autres activités d'édition	2219
	22.2		Imprimerie et activités annexes	222
		22.21	Imprimerie de journaux	2221 ×
		22.22	Imprimerie n.c.a.	2221 ×
		22.23	Reliure et finition	2222 ×
		22.24	Reproduction et composition	2222 ×
		22.25	Autres activités annexes à l'imprimerie	2222 ×
	22.3		Reproduction de supports enregistrés	223
		22.31	Reproduction de supports de son enregistrés	2230 ×
		22.32	Reproduction de supports vidéo enregistrés	2230 ×
		22.33	Reproduction de supports informatiques enregistrés	2230 ×
			SOUS-SECTION DE: RAFFINAGE DE PÉTROLE; COKÉFACTION; TRAITEMENT DES COMBUSTIBLES NUCLÉAIRES	
23			RAFFINAGE DE PÉTROLE; COKÉFACTION; TRAITEMENT DES COMBUSTIBLES NUCLÉAIRES	
	23.1		Cokéfaction	231
		23.10	Cokéfaction	2310

Division	Groupe	Classe	Description	Référence CITI Rev. 3
	23.2		Raffinage de pétrole	232
		23.20	Raffinage de pétrole	2320
	23.3		Traitement des combustibles nucléaires	233
		23.30	Traitement des combustibles nucléaires	2330
			SOUS-SECTION DG: INDUSTRIE CHIMIQUE	
24			INDUSTRIE CHIMIQUE	
	24.1		Fabrication de produits chimiques de base	241
		24.11	Fabrication de gaz industriels	2411 ×
		24.12	Fabrication de colorants et de pigments	2411 ×
		24.13	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	2411 ×
		24.14	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	2411 ×
		24.15	Fabrication d'engrais et de produits azotés	2412
		24.16	Fabrication de matières plastiques, sous formes primaires	2413 ×
		24.17	Fabrication de caoutchouc synthétique, sous formes primaires	2413 ×
	24.2		Fabrication de pesticides et autres produits agrochimiques	242 ×
		24.20	Fabrication de pesticides et autres produits agrochimiques	2421
	24.3		Fabrication de peintures, vernis et produits similaires, d'encres d'imprimerie et de mastics	242 ×
		24.30	Fabrication de peintures, vernis et produits similaires, d'encres d'imprimerie et de mastics	2422
	24.4		Fabrication de médicaments, de produits chimiques à usage médical	242 ×
		24.41	Fabrication de produits pharmaceutiques de base	2423 ×
		24.42	Fabrication de préparations pharmaceutiques	2423 ×
	24.5		Fabrication de savons et détergents, de produits d'entretien, de parfums et de produits pour la toilette	242 ×
		24.51	Fabrication de savons et détergents, de produits d'entretien	2424 ×
		24.52	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	2424 ×
	24.6		Fabrication d'autres produits chimiques	242 ×
		24.61	Fabrication d'explosifs	2429 ×
		24.62	Fabrication de colles et de gélatines	2429 ×
		24.63	Fabrication d'huiles essentielles	2429 ×
		24.64	Fabrication de préparations chimiques à usage photographique	2429 ×
		24.65	Fabrication de supports de données, non enregistrés	2429 ×
		24.66	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	2429 ×
	24.7		Fabrication de fibres synthétiques ou artificielles	243
		24.70	Fabrication de fibres synthétiques ou artificielles	2430
			SOUS-SECTION DH: INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC ET DES PLASTIQUES	
25			INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC ET DES PLASTIQUES	
	25.1		Fabrication d'articles en caoutchouc	251
		25.11	Fabrication de pneumatiques et de chambres à air	2511 ×
		25.12	Rechapage et resculptage de pneumatiques	2511 ×
		25.13	Fabrication d'autres articles en caoutchouc	2519

Division	Groupe	Classe	Description	Référence CITI Rev. 3		
26	25.2		Fabrication d'articles en matières plastiques	252		
		25.21	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	2520 ×		
		25.22	Fabrication d'articles d'emballage en matières plastiques	2520 ×		
		25.23	Fabrication d'articles en matières plastiques pour la construction	2520 ×		
		25.24	Fabrication d'autres articles en matières plastiques	2520 ×		
			SOUS-SECTION DI: FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES			
			FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES			
	26.1			Fabrication de verre et d'articles en verre	261	
		26.11	Fabrication de verre plat	2610 ×		
		26.12	Façonnage et transformation du verre plat	2610 ×		
		26.13	Fabrication de verre creux	2610 ×		
		26.14	Fabrication de fibres de verre	2610 ×		
		26.15	Fabrication et façonnage de verre autre (y compris technique)	2610 ×		
		26.2			Fabrication de produits céramiques autres que pour la construction	269 ×
			26.21	Fabrication d'articles céramiques à usage domestique et ornemental	2691 ×	
			26.22	Fabrication d'appareils sanitaires en céramique	2691 ×	
			26.23	Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique	2691 ×	
			26.24	Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique	2691 ×	
			26.25	Fabrication d'autres produits céramiques	2691 ×	
			26.26	Fabrication de produits céramiques réfractaires	2692	
	26.3			Fabrication de carreaux et de dalles en céramique	269 ×	
		26.30	Fabrication de carreaux et de dalles en céramique	2693 ×		
	26.4			Fabrication de briques, tuiles et produits pour la construction en terre cuite	269 ×	
		26.40	Fabrication de briques, tuiles et produits pour la construction en terre cuite	2693 ×		
	26.5			Fabrication de ciment, chaux et plâtre	269 ×	
		26.51	Fabrication de ciment	2694 ×		
		26.52	Fabrication de chaux	2694 ×		
		26.53	Fabrication de plâtre	2694 ×		
26.6			Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre	269 ×		
	26.61	Fabrication d'éléments en béton pour la construction	2695 ×			
	26.62	Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction	2695 ×			
	26.63	Fabrication de béton prêt à l'emploi	2695 ×			
	26.64	Fabrication de mortier	2695 ×			
	26.65	Fabrication d'amiante-ciment	2695 ×			
	26.66	Fabrication d'autres ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre	2695 ×			
26.7			Taille, façonnage et finissage de la pierre	269 ×		
	26.70	Taille, façonnage et finissage de la pierre	2696			
26.8			Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	269 ×		
	26.81	Fabrication de produits abrasifs	2699 ×			
	26.82	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.	2699 ×			

Division	Groupe	Classe	Description	Référence CITI Rev. 3
			SOUS-SECTION DJ: MÉTALLURGIE ET TRAVAIL DES MÉTAUX	
27			MÉTALLURGIE	
	27.1		Sidérurgie et fabrication de ferro-alliages (CECA)	271 ×
		27.10	Sidérurgie et fabrication de ferro-alliages (CECA)	2710 ×
	27.2		Fabrication de tubes	271 ×
		27.21	Fabrication de tubes en fonte	2710 ×
		27.22	Fabrication de tubes en acier	2710 ×
	27.3		Autres activités de première transformation du fer et de l'acier et fabrication de ferro-alliages non CECA	271 ×
		27.31	Étirage à froid	2710 ×
		27.32	Laminage à froid	2710 ×
		27.33	Profilage par formage ou pliage à froid	2710 ×
		27.34	Tréfilage	2710 ×
		27.35	Autres activités de première transformation du fer et de l'acier n.c.a.; fabrication de ferro-alliages non CECA	2710 ×
	27.4		Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux	272
		27.41	Production de métaux précieux	2720 ×
		27.42	Production d'aluminium	2720 ×
		27.43	Production de plomb, de zinc et d'étain	2720 ×
		27.44	Production de cuivre	2720 ×
		27.45	Production d'autres métaux non ferreux	2720 ×
	27.5		Fonderie	273
		27.51	Fonderie de fonte	2731 ×
		27.52	Fonderie d'acier	2731 ×
		27.53	Fonderie de métaux légers	2732 ×
		27.54	Fonderie d'autres métaux non ferreux	2732 ×
28			TRAVAIL DES MÉTAUX	
	28.1		Fabrication d'éléments en métal pour la construction	281 ×
		28.11	Fabrication de constructions métalliques et de leurs parties	2811 ×
		28.12	Fabrication de charpentes et menuiserie métalliques	2811 ×
	28.2		Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques; fabrication de radiateurs et de chaudières, pour le chauffage central à eau chaude	281 ×
		28.21	Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	2812 ×
		28.22	Fabrication de radiateurs et de chaudières, pour le chauffage central à eau chaude	2812 ×
	28.3		Fabrication de générateurs de vapeur (sauf chaudières pour le chauffage central à eau chaude)	281 ×
		28.30	Fabrication de générateurs de vapeur (sauf chaudières pour le chauffage central à eau chaude)	2813
	28.4		Forge, emboutissage, estampage et profilage des métaux; métallurgie des poudres	289 ×
		28.40	Forge, emboutissage, estampage et profilage des métaux; métallurgie des poudres	2891
	28.5		Traitement et revêtement des métaux, activités de mécanique générale en sous-traitance	289 ×
		28.51	Traitement et revêtement des métaux	2892 ×
		28.52	Opérations de mécanique générale à forfait ou en sous-traitance	2892 ×

Division	Groupe	Classe	Description	Référence CITI Rev. 3	
29	28.6		Fabrication d'articles de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie générale	289 ×	
		28.61	Fabrication d'articles de coutellerie	2893 ×	
		28.62	Fabrication d'outillage	2893 ×	
		28.63	Fabrication de serrures et de charnières	2893 ×	
	28.7		Fabrication d'autres ouvrages en métaux	289 ×	
		28.71	Fabrication de réservoirs, fûts et similaires en acier	2899 ×	
		28.72	Fabrication d'emballages légers en métaux	2899 ×	
		28.73	Fabrication d'articles fabriqués au moyen de fils métalliques	2899 ×	
		28.74	Visserie et boulonnerie et fabrication de chaînes et de ressorts	2899 ×	
		28.75	Fabrication d'autres ouvrages en métaux n.c.a.	2899 ×	
			SOUS-SECTION DK: FABRICATION DE MACHINES ET ÉQUIPEMENTS N.C.A.		
			FABRICATION DE MACHINES ET ÉQUIPEMENTS N.C.A.		
	29.1		Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation de l'énergie mécanique sauf des moteurs pour avions, véhicules et motocycles	291 ×	
		29.11	Fabrication de moteurs et turbines (sauf moteurs pour avions, véhicules et motocycles)	2911	
		29.12	Fabrication de pompes et compresseurs	2912 ×	
		29.13	Fabrication d'articles de robinetterie	2912 ×	
		29.14	Fabrication de paliers, d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission	2913	
		29.2		Fabrication de machines à usage général	291 ×
			29.21	Fabrication de fours et de brûleurs	2914
			29.22	Fabrication de matériel de levage et de manutention	2915
			29.23	Fabrication d'équipements non domestiques pour la ventilation et le conditionnement d'air	2919 ×
			29.24	Fabrication d'autres machines à usage général n.c.a.	2919 ×
		29.3		Fabrication de machines agricoles et forestières	292 ×
			29.31	Fabrication de tracteurs pour l'agriculture	2921 ×
			29.32	Fabrication d'autres machines agricoles et forestières	2921 ×
		29.4		Fabrication de machines-outils	292 ×
			29.40	Fabrication de machines-outils	2922
	29.5		Fabrication d'autres machines, à usage spécifique	292 ×	
		29.51	Fabrication de machines pour la métallurgie	2923	
		29.52	Fabrication de machines pour les mines, les carrières et la construction	2924	
		29.53	Fabrication de machines pour le traitement des produits alimentaires, des boissons et du tabac	2925	
		29.54	Fabrication de machines pour les industries du textile, de l'habillement et du cuir	2926	
29.55		Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton	2929 ×		
29.56		Fabrication d'autres machines, à usage spécifique n.c.a.	2929 ×		
29.6			Fabrication d'armes et de munitions	292 ×	
	29.60	Fabrication d'armes et de munitions	2927		
29.7		Fabrication d'appareils domestiques n.c.a.	293		
	29.71	Fabrication d'appareils électroménagers	2930 ×		
	29.72	Fabrication d'appareils ménagers non électriques	2930 ×		

Division	Groupe	Classe	Description	Référence CITI Rev. 3
			SOUS-SECTION DL: FABRICATION D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES	
30			FABRICATION DE MACHINES DE BUREAU, DE MACHINES COMPTABLES ET DE MATÉRIEL DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION	
	30.0		Fabrication de machines de bureau, de machines comptables et de matériel de traitement de l'information	300
		30.01	Fabrication de machines de bureau	3000 x
		30.02	Fabrication d'ordinateurs et d'autres équipements informatiques	3000 x
31			FABRICATION DE MACHINES ET APPAREILS ÉLECTRIQUES N.C.A.	
	31.1		Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	311
		31.10	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	3110
	31.2		Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	312
		31.20	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	3120
	31.3		Fabrication de fils et câbles isolés	313
		31.30	Fabrication de fils et câbles isolés	3130
	31.4		Fabrication d'accumulateurs et de piles électriques	314
		31.40	Fabrication d'accumulateurs et de piles électriques	3140
	31.5		Fabrication de lampes électriques	315
		31.50	Fabrication de lampes électriques	3150
	31.6		Fabrication d'autres matériels électriques n.c.a.	319
		31.61	Fabrication de matériels électriques pour moteurs et véhicules n.c.a.	3190 x
		31.62	Fabrication d'autres matériels électriques n.c.a., autres que pour moteurs et véhicules n.c.a.	3190 x
32			FABRICATION D'ÉQUIPEMENTS ET APPAREILS DE RADIO, TÉLÉVISION ET COMMUNICATION	
	32.1		Fabrication de tubes et valves électroniques et autres composants électroniques	321
		32.10	Fabrication de tubes et valves électroniques et autres composants électroniques	3210
	32.2		Fabrication d'émetteurs de radio et de télévision et d'appareils de téléphonie et de télégraphie	322
		32.20	Fabrication d'émetteurs de radio et de télévision et d'appareils de téléphonie et de télégraphie	3220
	32.3		Fabrication de récepteurs de télévision et de radio et d'appareils d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image et de biens de consommation associés	323
		-32.30	Fabrication de récepteurs de télévision et de radio et d'appareils d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image et de biens de consommation associés	3230
33			FABRICATION D'INSTRUMENTS MÉDICAUX, DE PRÉCISION, D'OPTIQUE ET D'HORLOGERIE	
	33.1		Fabrication d'instruments et d'appareils médico-chirurgicaux et d'appareils d'orthopédie	331 x
		33.10	Fabrication d'instruments et d'appareils médico-chirurgicaux et d'appareils d'orthopédie	3311

Division	Groupe	Classe	Description	Référence CITI Rev. 3
	33.2		Fabrication d'instruments et d'appareils pour la mesure, la vérification, le contrôle, la navigation et d'autres usages, sauf les équipements de contrôle de processus industriels	331 x
		33.20	Fabrication d'instruments et d'appareils pour la mesure, la vérification, le contrôle, la navigation et d'autres usages, sauf les équipements de contrôle de processus industriels	3312
	33.3		Fabrication d'équipement de contrôle des processus industriels	331 x
		33.30	Fabrication d'équipement de contrôle des processus industriels	3313
	33.4		Fabrication d'instruments d'optique et de matériel photographique	332
		33.40	Fabrication d'instruments d'optique et de matériel photographique	3320
	33.5		Fabrication d'horlogerie	333
		33.50	Fabrication d'horlogerie	3330
			SOUS-SECTION DM: FABRICATION DE MATÉRIEL DE TRANSPORT	
34			CONSTRUCTION DE VÉHICULES AUTOMOBILES, DE REMORQUES ET DE SEMI-REMORQUES	
	34.1		Construction de véhicules automobiles	341
		34.10	Construction de véhicules automobiles	3410
	34.2		Fabrication de carrosseries pour véhicules automobiles; fabrication de remorques et de semi-remorques	342
		34.20	Fabrication de carrosseries pour véhicules automobiles; fabrication de remorques et de semi-remorques	3420
	34.3		Fabrication de parties et accessoires pour les véhicules automobiles et leurs moteurs	343
		34.30	Fabrication de parties et accessoires pour les véhicules automobiles et leurs moteurs	3430
35			FABRICATION D'AUTRES MATÉRIELS DE TRANSPORT	
	35.1		Construction et réparation de navires	351
		35.11	Construction et réparation de navires de commerce	3511
		35.12	Construction et réparation de bateaux de plaisance et de sport	3512
	35.2		Construction de matériel ferroviaire roulant	352
		35.20	Construction de matériel ferroviaire roulant	3520
	35.3		Construction aéronautique et spatiale	353
		35.30	Construction aéronautique et spatiale	3530
	35.4		Fabrication de motocycles et de bicyclettes	359 x
		35.41	Fabrication de motocycles	3591
		35.42	Fabrication de bicyclettes	3592 x
		35.43	Fabrication de véhicules pour invalides	3592 x
	35.5		Fabrication d'autres matériels de transport n.c.a.	359 x
		35.50	Fabrication d'autres matériels de transport n.c.a.	3599
			SOUS-SECTION DN: AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES N.C.A.	
36			FABRICATION DE MEUBLES; INDUSTRIES DIVERSES N.C.A.	
	36.1		Fabrication de meubles	361
		36.11	Fabrication de sièges	3610 x
		36.12	Fabrication d'autres meubles de bureaux et de magasins	3610 x

Division	Groupe	Classe	Description	Référence CITI Rev. 3
		36.13	Fabrication d'autres meubles de cuisine	3610 ×
		36.14	Fabrication d'autres meubles	3610 ×
		36.15	Fabrication de matelas	3610 ×
	36.2		Bijouterie et fabrication d'articles similaires	369 ×
		36.21	Frappe de monnaies et de médailles	3691 ×
		36.22	Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie n.c.a.	3691 ×
	36.3		Fabrication d'instruments de musique	369 ×
		36.30	Fabrication d'instruments de musique	3692
	36.4		Fabrication d'articles de sport	369 ×
		36.40	Fabrication d'articles de sport	3693
	36.5		Fabrication de jeux et de jouets	369 ×
		36.50	Fabrication de jeux et de jouets	3694
	36.6		Autres activités de fabrication n.c.a.	369 ×
		36.61	Fabrication de bijouterie de fantaisie	3699 ×
		36.62	Fabrication de balais et de brosses	3699 ×
		36.63	Autres activités manufacturières n.c.a.	3699 ×
37			RÉCUPÉRATION	
	37.1		Récupération de déchets et débris métalliques	371
		37.10	Récupération de déchets et débris métalliques	3710
	37.2		Récupération de déchets et débris non métalliques	372
		37.20	Récupération de déchets et débris non métalliques	3720
			SECTION E: PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ ET D'EAU	
40			PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'EAU CHAUDE	
	40.1		Production et distribution d'électricité	401
		40.10	Production et distribution d'électricité	4010
	40.2		Production de gaz; distribution par conduites de combustibles gazeux	402
		40.20	Production de gaz; distribution par conduites de combustibles gazeux	4020
	40.3		Production et distribution de vapeur et d'eau chaude	403
		40.30	Production et distribution de vapeur et d'eau chaude	4030
41			CAPTAGE, ÉPURATION ET DISTRIBUTION D'EAU	
	41.0		Captage, épuration et distribution d'eau	410
		41.00	Captage, épuration et distribution d'eau	4100
			SECTION F: CONSTRUCTION	
45			CONSTRUCTION	
	45.1		Préparation de sites	451
		45.11	Démolition d'immeubles et terrassements	4510 ×
		45.12	Forages et sondages	4510 ×

Division	Groupe	Classe	Description	Référence CIII Rev. 3
	45.2.		Construction d'ouvrages complets ou de parties d'ouvrages; génie civil	452
		45.21	Travaux de construction y compris ouvrages d'art	4520 x
		45.22	Réalisation de couvertures et de charpentes de bâtiments	4520 x
		45.23	Construction d'autoroutes, de routes, aérodromes, installations sportives	4520 x
		45.24	Génie hydraulique	4520 x
		45.25	Autres travaux spécialisés de construction	4520 x
	45.3		Travaux d'installation	453
		45.31	Travaux d'installation électrique	4530 x
		45.32	Activités d'isolation	4530 x
		45.33	Plomberie	4530 x
		45.34	Autres travaux d'installation	4530 x
	45.4		Travaux de finition	454
		45.41	Plâtrerie	4540 x
		45.42	Menuiserie intérieure en bois	4540 x
		45.43	Revêtement des sols et des murs	4540 x
		45.44	Peinture et vitrerie	4540 x
		45.45	Autres travaux de finition	4540 x
	45.5		Location de matériel de construction et de démolition avec opérateur	455
		45.50	Location de matériel de construction et de démolition avec opérateur	4550
			SECTION G: COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL; RÉPARATIONS AUTOMOBILES ET DOMESTIQUES	
50			COMMERCE ET RÉPARATION AUTOMOBILE	
	50.1		Commerce de véhicules automobiles	501
		50.10	Commerce de véhicules automobiles	5010
	50.2		Entretien et réparation de véhicules automobiles	502
		50.20	Entretien et réparation de véhicules automobiles	5020
	50.3		Commerce de pièces et accessoires de véhicules	503
		50.30	Commerce de pièces et accessoires de véhicules	5030
	50.4		Commerce, entretien et réparation de motocycles et accessoires	504
		50.40	Commerce, entretien et réparation de motocycles et accessoires	5040
	50.5		Commerce de détail de carburant pour automobiles	505
		50.50	Commerce de détail de carburant pour automobiles	5050
51			COMMERCE DE GROS ET INTERMÉDIAIRES DU COMMERCE, SAUF DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	
	51.1		Activités d'intermédiaires du commerce en gros	511
		51.11	Intermédiaires de commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et en demi-produits	5110 x
		51.12	Intermédiaires de commerce en combustibles, minéraux et produits chimiques pour l'industrie	5110 x
		51.13	Intermédiaires de commerce en bois et matériaux de construction	5110 x

Division	Groupe	Classe	Description	Référence CIII Rev. 3
		51.14	Intermédiaires de commerce en machines, équipements industriels, navires et avions	5110 x
		51.15	Intermédiaires de commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie	5110 x
		51.16	Intermédiaires de commerce en textiles, habillement, chaussures et articles en cuir	5110 x
		51.17	Intermédiaires de commerce en denrées alimentaires, boissons et tabacs	5110 x
		51.18	Intermédiaires de commerce spécialisés dans la vente de produits particuliers ou de variétés de produits n.c.a.	5110 x
		51.19	Intermédiaires de commerce en produits divers	5110 x
	51.2		Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants	512 x
		51.21	Commerce de gros de céréales, semences et aliments pour le bétail	5121 x
		51.22	Commerce de gros de fleurs et plantes	5121 x
		51.23	Commerce de gros d'animaux vivants	5121 x
		51.24	Commerce de gros de peaux brutes et de cuirs	5121 x
		51.25	Commerce de gros de tabac non manufacturé	5121 x
	51.3		Commerce de gros de produits alimentaires, boissons et tabac	512 x
		51.31	Commerce de gros de fruits et de légumes	5122 x
		51.32	Commerce de gros de boucherie et charcuterie	5122 x
		51.33	Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et graisses comestibles	5122 x
		51.34	Commerce de gros de boissons	5122 x
		51.35	Commerce de gros de tabac	5122 x
		51.36	Commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie	5122 x
		51.37	Commerce de gros de café, thé, cacao et épices	5122 x
		51.38	Commerce de gros non spécialisé de produits alimentaires, boissons et tabac	5122 x
		51.39	Autres commerces de gros de denrées alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques	5122 x
	51.4		Commerce de gros de biens de consommation autres qu'alimentaires	513
		51.41	Commerce de gros de textiles	5131 x
		51.42	Commerce de gros d'habillement et de chaussures	5131 x
		51.43	Commerce de gros d'appareils ménagers électriques, d'appareils de radio et de télévision	5139 x
		51.44	Commerce de gros de céramique et de verrerie, de vernis, de peinture, de papiers peints et de produits d'entretien	5139 x
		51.45	Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté	5139 x
		51.46	Commerce de gros de produits pharmaceutiques	5139 x
		51.47	Commerce de gros d'autres biens de consommation autres qu'alimentaires	5139 x
	51.5		Commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles, de déchets et débris	514
		51.51	Commerce de gros de combustibles solides, liquides et gazeux, et de produits dérivés	5141
		51.52	Commerce de gros de métaux et de minerais métalliques	5142
		51.53	Commerce de gros de bois et de matériaux de construction	5143 x
		51.54	Commerce de gros d'équipements et fournitures de quincaillerie, de plomberie et de chauffage	5143 x
		51.55	Commerce de gros de produits chimiques	5149 x
		51.56	Commerce de gros d'autres produits intermédiaires	5149 x
		51.57	Commerce de gros de déchets et de débris	5149 x
	51.6		Commerce de gros de machines, équipements et fournitures	515
		51.61	Commerce de gros de machines-outils pour le travail du métal et du bois	5150 x
		51.62	Commerce de gros de machines pour la construction	5150 x
		51.63	Commerce de gros de machines pour l'industrie textile et de machines à coudre et à tricoter	5150 x

Division	Groupe	Classe	Description	Référence CIII Rev. 3	
52	51.7	51.64	Commerce de gros de machines et matériel de bureau	5150 x	
		51.65	Commerce de gros d'autres machines, utilisées dans l'industrie, le commerce et la navigation	5150 x	
		51.66	Commerce de gros de machines, accessoires et outils agricoles, y compris les tracteurs	5150 x	
			Autres commerces de gros	519	
		51.70	Autres commerces de gros	5190	
			COMMERCE DE DÉTAIL, SAUF DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES; RÉPARATION D'ARTICLES PERSONNELS ET DOMESTIQUES		
		52.1		Commerce de détail en magasins non spécialisés	521
			52.11	Commerce de détail en magasins non spécialisés à prédominance de produits alimentaires, de boissons et de tabac	5211
			52.12	Autres commerces de détail en magasins non spécialisés	5219
		52.2		Commerce de détail de produits alimentaires, boissons et tabac en magasins spécialisés	522
		52.21	Commerce de détail de fruits et légumes	5220 x	
		52.22	Commerce de détail de viande et produits à base de viande	5220 x	
		52.23	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques	5220 x	
		52.24	Commerce de détail de pain, de pâtisserie et de confiserie	5220 x	
		52.25	Commerce de détail de boissons	5220 x	
		52.26	Commerce de détail de tabac	5220 x	
		52.27	Autres commerces de détail de produits alimentaires en magasins spécialisés	5220 x	
	52.3		Commerces de détail de produits pharmaceutiques et médicaux, de produits de beauté et de toilette	523 x	
		52.31	Commerce de détail de produits pharmaceutiques	5231 x	
		52.32	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques	5231 x	
		52.33	Commerce de détail de produits de beauté et de toilette	5231 x	
	52.4		Autres commerces de détail de produits neufs en magasins spécialisés	523 x	
		52.41	Commerce de détail de textiles	5232 x	
		52.42	Commerce de détail d'habillement	5232 x	
		52.43	Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir	5232 x	
		52.44	Commerce de détail de meubles et d'appareils d'éclairage	5233 x	
		52.45	Commerce de détail d'appareils électroménagers et d'appareils de radio et de télévision	5233 x	
		52.46	Commerce de détail de quincaillerie, peintures, verre et articles en verre	5234	
		52.47	Commerce de détail de livres, journaux et papeterie	5239 x	
		52.48	Autres commerces de détail en magasins spécialisés	5239 x	
	52.5		Commerce de détail de biens d'occasion en magasins	524	
		52.50	Commerce de détail de biens d'occasion en magasins	5240	
	52.6		Commerce de détail autre qu'en magasins	525	
		52.61	Commerce de détail par correspondance	5251	
		52.62	Commerce de détail sur éventaires et marchés	5252	
		52.63	Autres commerces de détail autres qu'en magasins	5259	
	52.7		Réparation d'articles personnels et domestiques	526	
		52.71	Réparation de chaussures et d'autres articles en cuir	5260 x	
		52.72	Réparation d'articles électriques à usage domestique	5260 x	
		52.73	Réparation de montres et horloges, de bijoux	5260 x	
		52.74	Réparation n.c.a.	5260 x	

Division	Groupe	Classe	Description	Référence CITI Rev. 3
			SECTION H: HÔTELS ET RESTAURANTS	
55			HÔTELS ET RESTAURANTS	
	55.1		Hôtels	551 ×
		55.11	Hôtelbet motels, avec restaurant	5510 ×
		55.12	Hôtels et motels, sans restaurant	5510 ×
	55.2		Camping et autres possibilités d'hébergement de courte durée	551 ×
		55.21	Auberges de jeunesse et refuges	5510 ×
		55.22	Camping et «caravaning»	5510 ×
		55.23	Autres moyens d'hébergement n.c.a.	5510 ×
	55.3		Restaurants	552 ×
		55.30	Restaurants	5520 ×
	55.4		Cafés	552 ×
		55.40	Cafés	5520 ×
	55.5		Cantines et traiteurs	552 ×
		55.51	Cantines	5520 ×
		55.52	Traiteurs	5520 ×
			SECTION I: TRANSPORTS, ENTREPOSAGE ET COMMUNICATIONS	
60			TRANSPORTS TERRESTRES ET PAR CONDUITES	
	60.1		Transports par chemin de fer	601
		60.10	Transports par chemin de fer	6010
	60.2		Autres transports terrestres	602
		60.21	Autres transports de passagers, réguliers	6021
		60.22	Transports par taxi	6022 ×
		60.23	Autres transports routiers de passagers, non réguliers	6022 ×
		60.24	Autres transports terrestres de passagers	6022 ×
		60.25	Transports routiers de marchandises	6023
	60.3		Transports par conduites	603
		60.30	Transports par conduites	6030
61			TRANSPORTS PAR EAU	
	61.1		Transports maritimes et côtiers	611
		61.11	Transports maritimes	6110 ×
		61.12	Transports côtiers	6110 ×
	61.2		Transports par voies navigables intérieures	612
		61.20	Transports par voies navigables intérieures	6120
62			TRANSPORTS AÉRIENS	
	62.1		Transports aériens réguliers	621
		62.10	Transports aériens réguliers	6210

Division	Groupe	Classe	Description	Référence CITI Rev. 3
63	62.2		Transports aériens non réguliers	622 ×
		62.20	Transports aériens non réguliers	6220 ×
	62.3		Transports spatiaux	622 ×
		62.30	Transports spatiaux	6220 ×
			ACTIVITÉS ANNEXES ET AUXILIAIRES DES TRANSPORTS; ACTIVITÉS D'AGENCES DE VOYAGE	
	63.1		Manutention et entreposage	630 ×
		63.11	Manutention	6301
		63.12	Entreposage	6302
	63.2		Autres activités annexes des transports	630 ×
		63.21	Autres activités annexes des transports terrestres	6303 ×
		63.22	Autres activités annexes des transports par eau	6303 ×
		63.23	Autres activités annexes des transports aériens	6303 ×
	63.3		Activités d'agences de voyage et de tourisme	630 ×
		63.30	Activités d'agences de voyage et de tourisme; activités d'assistance touristique n.c.a.	6304
63.4		Activités d'autres agences de transports	630 ×	
	63.40	Activités d'autres agences de transports	6309	
64			POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	
	64.1		Activités de poste et de courrier	641
		64.11	Activités des postes nationales	6411
		64.12	Activités de courrier autres que celles des postes nationales	6412
	64.2		Télécommunications	642
		64.20	Télécommunications	6420
			SECTION J: INTERMÉDIATION FINANCIÈRE	
65			INTERMÉDIATION FINANCIÈRE, SAUF ACTIVITÉS DES ASSURANCES ET CAISSES DE RETRAITE	
	65.1		Intermédiation monétaire	651
		65.11	Activités de banques centrales	6511
		65.12	Autres intermédiations monétaires	6519
	65.2		Autres intermédiations financières	659
		65.21	Crédit bail	6591
		65.22	Autres activités de crédit	6592
		65.23	Autres intermédiations financières n.c.a.	6599
66			ACTIVITÉS DES ASSURANCES ET CAISSES DE RETRAITE, SAUF SÉCURITÉ SOCIALE OBLIGATOIRE	
	66.0		Activités des assurances et caisses de retraite, sauf sécurité sociale obligatoire	660
		66.01	Activités des assurances sur la vie	6601
		66.02	Activités des caisses de retraite	6602
		66.03	Activités des assurances, autres que sur la vie	6603

Division	Groupe	Classe	Description	Référence CITI Rev. 3		
67	67.1		ACTIVITÉS AUXILIAIRES DE L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE			
			Activités auxiliaires de l'intermédiation financière, sauf des assurances et caisses de retraite	671		
		67.11	Administration de marchés financiers	6711		
		67.12	Gestion de portefeuilles	6712		
		67.13	Activités auxiliaires de l'intermédiation financière n.c.a.	6719		
		67.2		Activités auxiliaires des assurances et des caisses de retraite	672	
			67.20	Activités auxiliaires des assurances et des caisses de retraite	6720	
		SECTION K: IMMOBILIER, LOCATIONS ET ACTIVITÉS DE SERVICE AUX ENTREPRISES				
		70	70.1		ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	
					Activités immobilières sur biens propres ou loués	701 x
70.11	Promotion immobilière			7010 x		
70.12	Achat et vente de biens immobiliers propres ou loués			7010 x		
70.2				Location de biens immobiliers propres ou loués	701 x	
	70.20			Location de biens immobiliers propres ou loués	7010 x	
70.3				Activités immobilières pour compte de tiers	702	
	70.31			Agences immobilières	7020 x	
	70.32			Administration d'immeubles pour compte de tiers	7020 x	
71	71.1				LOCATION DE MACHINES ET D'ÉQUIPEMENTS SANS OPÉRATEUR ET DE BIENS PERSONNELS ET DOMESTIQUES	
			Location de véhicules automobiles	711 x		
		71.10	Location de véhicules automobiles	7111 x		
		71.2		Location d'autres matériels de transport	711 x	
			71.21	Location d'autres matériels de transport terrestre	7111 x	
			71.22	Location de matériels de transport maritime et fluvial	7112	
			71.23	Location de matériels de transport aérien	7113	
		71.3		Location de machines et équipements	712	
			71.31	Location de machines et équipements agricoles	7121	
			71.32	Location de machines et équipements pour le bâtiment et le génie civil	7122	
			71.33	Location de machines et équipements de bureau, y compris les ordinateurs	7123	
			71.34	Location de machines et équipements n.c.a.	7129	
		71.4		Location de biens personnels et domestiques n.c.a.	713	
71.40	Location de biens personnels et domestiques n.c.a.		7130			
72	72.1		ACTIVITÉS INFORMATIQUES ET ACTIVITÉS CONNEXES			
			Conseil en configuration informatique	721		
		72.10	Conseil en configuration informatique	7210		

Division	Groupe	Classe	Description	Référence CITI Rev. 3
	72.2		Réalisation de programmes et logiciels	722
		72.20	Réalisation de programmes et logiciels	7220
	72.3		Traitement de données	723
		72.30	Traitement de données	7230
	72.4		Activités des banques de données	724
		72.40	Activités des banques de données	7240
	72.5		Entretien et réparation des machines de bureau, des machines comptables et de matériel informatique	725
		72.50	Entretien et réparation des machines de bureau, des machines comptables et de matériel informatique	7250
	72.6		Autres activités rattachées à l'informatique	729
		72.60	Autres activités rattachées à l'informatique	7290
73			RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT	
	73.1		Recherche-développement en sciences physiques et naturelles (SPN)	731
		73.10	Recherche-développement en sciences physiques et naturelles (SPN)	7310
	73.2		Recherche-développement en sciences sociales et humaines (SSH)	732
		73.20	Recherche-développement en sciences sociales et humaines (SSH)	7320
74			AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES FOURNIS PRINCIPALEMENT AUX ENTREPRISES	
	74.1		Activités juridiques, comptables et d'audit; conseil fiscal; activités d'études de marché et de sondage; conseil pour les affaires et le management; <i>holdings</i>	741
		74.11	Activités juridiques	7411
		74.12	Activités comptables et d'audit; conseil fiscal	7412
		74.13	Activités d'études de marché et de sondage	7413
		74.14	Activités de conseil pour les affaires et le management	7414 x
		74.15	Management de <i>holdings</i>	7414 x
	74.2		Activités d'architecture, d'ingénierie et autres conseils techniques	742 x
		74.20	Activités d'architecture, d'ingénierie et autres conseils techniques	7421
	74.3		Activités d'essais et d'analyses techniques	742 x
		74.30	Activités d'essais et d'analyses techniques	7422
	74.4		Publicité	743
		74.40	Publicité	7430
	74.5		Sélection et fourniture de personnel	749 x
		74.50	Sélection et fourniture de personnel	7491
	74.6		Activités d'enquête et de sécurité	749 x
		74.60	Activités d'enquête et de sécurité	7492
	74.7		Activités de nettoyage de bâtiments	749 x
		74.70	Activités de nettoyage de bâtiments	7493

Division	Groupe	Classe	Description	Référence CITI Rev. 3
	74.8		Activités de services fournis principalement aux entreprises n.c.a.	749 x
		74.81	Activités photographiques	7494
		74.82	Activités de conditionnement	7495
		74.83	Secrétariat et traduction	7499 x
		74.84	Activités de services-fournis principalement aux entreprises n.c.a.	7499 x
			SECTION L: ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DÉFENSE; SÉCURITÉ SOCIALE OBLIGATOIRE	
75			ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DÉFENSE; SÉCURITÉ SOCIALE OBLIGATOIRE	
	75.1		Administration générale; administration de la politique économique et sociale	751
		75.11	Activités d'administration publique générale	7511
		75.12	Tutelle des activités des organismes qui s'occupent de santé, d'éducation, de culture et autres activités sociales, à l'exception de la sécurité sociale	7512
		75.13	Tutelle et soutien des activités économiques	7513
		75.14	Activités auxiliaires de l'ensemble des administrations	7514
	75.2		Fourniture de services à l'ensemble de la collectivité	752
		75.21	Affaires étrangères	7521
		75.22	Activités de défense	7522
		75.23	Activités de justice	7523 x
		75.24	Activités de police	7523 x
		75.25	Activités de protection civile	7523 x
	75.3		Activités de sécurité sociale obligatoire	753
		75.30	Activités de sécurité sociale obligatoire	7530
			SECTION M: ÉDUCATION	
80			ÉDUCATION	
	80.1		Activités d'enseignement primaire	801
		80.10	Activités d'enseignement primaire	8010
	80.2		Activités d'enseignement secondaire	802
		80.21	Activités d'enseignement secondaire général	8021
		80.22	Activités d'enseignement secondaire professionnel et technique	8022
	80.3		Activités d'enseignement supérieur	803
		80.30	Activités d'enseignement supérieur	8030
	80.4		Activités de formation permanente et autres activités d'enseignements	809
		80.41	Écoles de conduite	8090 x
		80.42	Enseignement pour adultes et autres enseignements n.c.a.	8090 x
			SECTION N: SANTÉ ET ACTION SOCIALE	
85			SANTÉ ET ACTION SOCIALE	
	85.1		Activités de santé humaine	851
		85.11	Activités hospitalières	8511
		85.12	Activités de pratique médicale	8512 x

Division	Groupe	Classe	Description	Référence CITI Rev. 3
		85.13	Activités de pratique dentaire	8512 x
		85.14	Autres activités pour la santé humaine	8519
	85.2		Activités vétérinaires	852
		85.20	Activités vétérinaires	8520
	85.3		Activités d'action sociale	853
		85.31	Activités d'action sociale avec hébergement	8531
		85.32	Activités d'action sociale sans hébergement	8532
			SECTION O: AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS	
90			ASSAINISSEMENT ET ENLÈVEMENT DES ORDURES; VOIRIE ET ACTIVITÉS SIMILAIRES	
	90.0		Assainissement et enlèvement des ordures; voirie et activités similaires	900
		90.00	Assainissement et enlèvement des ordures; voirie et activités similaires	9000
91			ACTIVITÉS ASSOCIATIVES DIVERSES N.C.A.	
	91.1		Activités d'organisations économiques, patronales et professionnelles	911
		91.11	Activités d'organisations économiques et patronales	9111
		91.12	Activités d'organisations professionnelles	9112
	91.2		Activités de syndicats de salariés	912
		91.20	Activités de syndicats de salariés	9120
	91.3		Autres activités associatives	919
		91.31	Activités d'organisations religieuses	9191
		91.32	Activités d'organisations politiques	9192
		91.33	Activités associatives n.c.a.	9199
92			ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES	
	92.1		Activités cinématographiques et vidéo	921 x
		92.11	Production de films cinématographiques et de vidéo	9211 x
		92.12	Distribution de films cinématographiques et de vidéo	9211 x
		92.13	Projection de films cinématographiques	9212
	92.2		Activités de radio et de télévision	921 x
		92.20	Activités de radio et de télévision	9213
	92.3		Autres activités de spectacle	921 x
		92.31	Activités d'art dramatique et de musique	9214 x
		92.32	Gestion de salles de spectacle	9214 x
		92.33	Fêtes foraines et parcs d'attraction	9219 x
		92.34	Autres activités de spectacle n.c.a.	9219 x
	92.4		Activités d'agence de presse	922
		92.40	Activités d'agence de presse	9220
	92.5		Activités des bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	923
		92.51	Activités des bibliothèques et archives	9231
		92.52	Activités des musées et préservation des sites et monuments historiques	9232
		92.53	Activités des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles	9233

Division	Groupe	Classe	Description	Référence CITI Rev. 3
	92.6		Activités liées au sport	924 ×
		92.61	Gestion d'installations sportives	9241 ×
		92.62	Autres activités liées au sport	9241 ×
	92.7		Autres activités récréatives	924 ×
		92.71	Jeux de hasard	9249 ×
		92.72	Autres activités récréatives n.c.a.	9249 ×
93			AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES	
	93.0		Autres activités de services	930
		93.01	Lavage et nettoyage (à sec) de textiles et de fourrures	9301
		93.02	Coiffure et autres soins de beauté	9302
		93.03	Activités de pompes funèbres et activités rattachées	9303
		93.04	Activités d'entretien corporel	9309 ×
		93.05	Autres activités de services n.c.a.	9309 ×
			SECTION P: MÉNAGES EMPLOYANT DU PERSONNEL DOMESTIQUE	
95			MÉNAGES EMPLOYANT DU PERSONNEL DOMESTIQUE	
	95.0		Ménages employant du personnel domestique	950
		95.00	Ménages employant du personnel domestique	9500
			SECTION Q: ORGANISMES EXTRA-TERRITORIAUX	
99			ORGANISMES EXTRA-TERRITORIAUX	
	99.0		Organismes extra-territoriaux	990
		99.00	Organismes extra-territoriaux	9900